

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ,

1. Lors d'une séance tenue le 16 février 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 198 intitulé :

Règlement numéro 198 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même les zones H-3-226 et C-4-229.

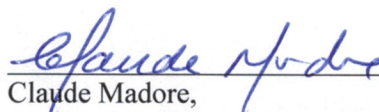
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 17 novembre 2014
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 17 novembre 2014
Assemblée publique de consultation :	Le 7 janvier 2015
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	Le 19 janvier 2015
Adoption du règlement :	Le 16 février 2015
Certificat de conformité de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et entrée en vigueur :	Le 9 avril 2015
Avis public :	Le 10 avril 2015

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 10^e jour du mois d'avril deux mille quinze.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux